

Séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier ainsi que madame Marie-Josée Charron, Adjointe à la direction générale et responsable des communications et des relations publiques.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2018-11-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 1er et 15 octobre 2018

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Lisette Falker

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} et 15 octobre 2018. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent le directeur général et assistant-greffier de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h32 à 19h49

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 octobre 2018

Le directeur général et assistant-greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 octobre 2018.

2018-11-02

Demande de permis PIIA - 53, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante inc. pour Les immeubles Marc Saulnier inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver les plans de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 53, chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet respecte les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'agrandissement du bâtiment situé au 53, chemin de Lavaltrie, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-03

Demande de permis PIIA enseigne - 1031, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Francine Gravel pour 9095-6772 Québec inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à remplacer l'enseigne sur poteaux dans la structure existante au 1031, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne au 1031, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-04

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 141, rue de la Plage

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *madame Chantal Bégin pour la Résidence Souvenirs du coeur* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir le bâtiment principal, situé au 141, rue de la Plage afin que la résidence pour personnes âgées atteigne 75 chambres ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 141, rue de la Plage, présentée par *madame Chantal Bégin pour la Résidence Souvenirs du coeur*, aux fins d'agrandir la résidence pour personnes âgées dans le but d'augmenter le nombre de chambres à 75, aux conditions suivantes :

- le plan d'aménagement constituant l'option B (qui présente cinq cases de stationnement en oblique) est celui qui devra être réalisé, comme illustré, incluant les végétaux ainsi que le lignage et les symboles indiquant les cases réservées aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, la haie prévue sur la ligne latérale devra présenter une hauteur, dès sa plantation, d'au moins 1,5 mètre (5 pieds) ;
- à l'exception du conteneur existant situé en cour arrière (face au fleuve), les contenants à matières résiduelles (ordures, recyclage et matières organiques) doivent être disposés à l'intérieur du bâtiment ;
- le muret de soutènement prévu en cour avant doit être recouvert du même matériau que les boîtes à fleurs existantes ;
- les deux réservoirs à propane prévus en cour latérale doivent, en plus de respecter les normes d'implantation fixées au règlement de zonage, être dissimulés de la rue à l'aide d'une clôture non ajourée ;
- l'ensemble des travaux prévus aux plans, incluant le remplacement de certains revêtements extérieurs recouvrant la partie existante du bâtiment, devra être exécuté à l'intérieur du délai fixé au règlement ;
- la gestion de la neige doit s'effectuer de manière à éviter qu'elle soit poussée ou disposée dans l'emprise de la rue ou en bordure du fleuve.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-05

Demande de dérogation mineure - 141, rue de la Plage

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Chantal Bégin pour la Résidence Souvenirs du coeur* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir le bâtiment principal situé au 141, rue de la Plage, dont l'aire de stationnement déroge aux aspects suivants des articles 7.1.3 et 7.2.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- l'aire de stationnement est située à une distance inférieure à 2 mètres de la ligne de rue (empiètement partiel dans l'emprise de rue) ;
- l'accès à la rue est d'une largeur supérieure à 9 mètres ;
- le nombre d'accès à la rue est supérieur à 2.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 141, rue de la Plage, telle que présentée par *madame Chantal Bégin pour la Résidence Souvenirs du coeur*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-06

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 570 et 580, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *Construction Tapco inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager sur les terrains situés aux 570 et 580, rue Notre-Dame, un projet intégré composé de dix-huit logements répartis dans deux bâtiments ;

ATTENDU que le projet intégré proposé respecte les critères d'évaluation du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux 570 et 580, rue Notre-Dame, présentée par *Construction Tapco inc.*, aux conditions suivantes :

- l'aménagement des aires de stationnement devra correspondre à celui qui est proposé à la 2^e option présentée ;
- les aires de rangement devront être aménagées uniquement à l'intérieur des bâtiments principaux ;
- les matières résiduelles devront être disposées uniquement dans des conteneurs semi-enfouis, comme illustré au plan d'implantation déposé ;
- le bâtiment situé à proximité de la rue Notre-Dame ne devra pas présenter de balcons ou de perrons en cour avant ;
- le projet devra offrir l'ensemble des commodités illustrées sur le plan d'implantation déposé : supports à vélos, mobilier urbain, aire de repos, potagers communautaires, etc.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-07

Demande de dérogation mineure - 570 et 580, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Construction TAPCO inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager, sur les terrains situés aux 570 et 580, rue Notre-Dame, un projet intégré composé de dix-huit logements répartis dans deux habitations multifamiliales dont les cases de stationnement nécessitent le déplacement d'un véhicule pour y accéder (stationnement en tandem), ce qui déroge à l'article 7.1.4 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure relative aux 570 et 580, rue Notre-Dame, telle que présentée par *Construction TAPCO inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-08

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 538, 540 et 560, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *Evex Construction inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager sur les terrains situés aux 538, 540 et 560, rue Notre-Dame, trois habitations multifamiliales de douze logements sur des lots distincts ;

ATTENDU que le concept d'aménagement récemment approuvé en projet intégré et caractérisé par l'utilisation commune des voies de circulation et du site de disposition des matières résiduelles, ne se prête pas au lotissement en trois propriétés distinctes ;

ATTENDU que la demande d'autorisation d'un usage conditionnel ne respecte pas les critères d'évaluation du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal refuse la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux 538, 540 et 560, rue Notre-Dame, présentée par *Evex Construction inc.*, aux fins d'autoriser l'aménagement de trois habitations multifamiliales de douze logements sur des lots distincts.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-09

Demande de dérogation mineure - 538, 540 et 560, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Evex Construction inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager sur les terrains situés aux 538, 540 et 560, rue Notre-Dame, trois habitations multifamiliales de douze logements, dont les aires de stationnement sont situées à une distance inférieure à 1 mètre des lignes de terrain, ce qui déroge à l'article 7.1.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure relative au 538, 540 et 560, rue Notre-Dame, telle que présentée par *Evex Construction inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-10

Demande de permis PIIA enseigne - 930, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Marie-Noëlle Côté pour 9134-4069 Québec inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à remplacer les enseignes sur poteaux dans la structure existante au 930, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 930, rue Notre-Dame, tels que présentés, conditionnellement à ce que la totalité du contenu prévu dans cette structure d'affichage, soit installée en même temps.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-11

Demande de dérogation mineure - 255, rue Saint-Laurent

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *maître Nicole Neault, notaire pour madame Claudia Bolduc et monsieur Pascal Tessier* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser au 255, rue Saint-Laurent, l'implantation du garage qui déroge aux aspects suivants de l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- marge de recul latérale de 0,91 mètre au lieu de 1 mètre ;
- marge de recul arrière de 0,56 mètre au lieu de 1 mètre ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 255, rue Saint-Laurent, telle que présentée par *maître Nicole Neault, notaire, pour madame Claudia Bolduc et monsieur*

Pascal Tessier, conditionnellement à ce que la remise soit déplacée et modifiée conformément aux normes en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-12

Demande d'autorisation de démolition - 230, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Mondor Immobilier* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'un immeuble situé au 230, rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 230 rue Saint-Antoine Nord.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-13

Demande d'autorisation de démolition - 121, rue de la Plage

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *madame Chantale Bégin* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 121, rue de la Plage ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 121, rue de la Plage.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-14

Demande d'autorisation de démolition - 91, rang Saint-Jean Nord-Est

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *madame Raquel Gonzalez* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'un immeuble situé au 91, rang Saint-Jean Nord-Est ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 91, rang Saint-Jean Nord-Est.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-15

Demande d'autorisation à la CPTAQ - lot 3 066 347

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'étude du dossier portant sur une demande d'aliénation du lot 3 066 347 du cadastre du Québec présentée par maître Mathieu Desroches, pour messieurs Patrick et Christian Lahaise à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* ;

ATTENDU que la demande d'aliénation du lot 3 066 347 à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* n'engendrera pas d'impact négatif sur les activités agricoles dans ce secteur ;

ATTENDU qu'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire de la Ville de Lavaltrie et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande ;

ATTENDU que la demande déposée par maître Mathieu Desroches pour messieurs Patrick et Christian Lahaise à la *Commission de la protection du territoire agricole* visant à autoriser l'aliénation du lot 3 066 347 du cadastre du Québec est conforme aux règlements d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'aliénation du lot 3 066 347 du cadastre du Québec présentée par maître Mathieu Desroches pour messieurs Patrick et Christian Lahaise à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt certificat d'absence demande de participation à un référendum - projet de règlement 110-7-2018

Le directeur général et assistant-greffier dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 110-7-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser, dans la zone A-51, certains usages commerciaux et d'autoriser, sur l'ensemble du territoire, deux usages commerciaux dans une habitation unifamiliale.*

2018-11-16

Adoption du règlement 110-7-2018 - usages conditionnels zone A-51

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 110-7-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser, dans la zone A-51, certains usages commerciaux et d'autoriser, sur l'ensemble du territoire, deux usages commerciaux dans une habitation unifamiliale,* tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-17

Abrogation de la résolution 2018-07-08 - Mandat Bélanger Sauvé - procédures légales - 551, rue Notre-Dame

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal mandate maître Yves Chaîné, du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette, pour entreprendre les procédures légales visant à faire corriger l'état de détérioration du bâtiment situé au 551, rue Notre-Dame ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2018-07-08, traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-18

Mandat - services professionnels - analyse et implantation d'un réseau d'éclairage public sur la rue des Lys et sur une partie de la rue des Lavandes

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par Infrastructel inc., en date du 1^{er} octobre 2018 pour la réalisation d'un plan concept, d'un estimé budgétaire, de la confection des plans et devis et de la surveillance de chantier pour l'implantation d'un réseau d'éclairage public sur la rue des Lys et sur une partie de la rue des Lavandes;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient estimés à 11 700 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-459.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-19

Mandat - services professionnels - pavage de différentes rues 2019

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, en date du 31 octobre 2018, pour la réalisation d'une étude préliminaire, d'un estimé budgétaire ainsi que de la confection des plans et devis pour la réfection d'une partie du chemin de Lavaltrie (du ponceau du ruisseau Point-du-Jour jusqu'aux limites avec la municipalité de Saint-Paul-de-Joliette), du rang Saint-Jean Sud-Est, d'une partie de la rue Jolibourg (de l'intersection du chemin de Lavaltrie jusqu'à l'intersection de la rue Georges-Laplante), de la rue du Domaine;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient estimés à 13 500 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-411 *frais de génie*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-20

Demande de soumissions publiques - marquage de rue

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour le marquage de rues, pistes cyclables, traverses d'écoliers, dos d'âne, lignes d'arrêt et stationnements.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-21

Demande de soumissions publiques - nettoyage de rue

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour le nettoyage de ses rues municipales, trottoirs, aires de stationnement et pistes cyclables.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-22

Soutien à l'élite

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, dans le cadre de son programme de soutien financier à l'élite, octroie les bourses suivantes :

Nom	Organisme	Bourse
Marie-Joëlle Vandal	Soccer	1 000 \$
Kyra Néro Morel	Gymnastique	250 \$
Sacha Gagné	Karaté	250 \$
Charlie Lafontaine	Cheerleading	250 \$

Que les bourses ainsi octroyées à chacun des organismes auxquels sont membres lesdits athlètes, serviront exclusivement à défrayer une partie des coûts reliés à l'entraînement respectif de ces derniers.

Que ces sommes soient imputées au poste budgétaire 02 701 92 972 *Subvention programme élite*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-23

Participation - 25e anniversaire du Réseau des aidants naturels D'Autray

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal souscrit une somme de 40 \$ au *Réseau des aidants naturels D'Autray* pour la présence de membres du conseil municipal à l'événement soulignant le 25^e anniversaire de fondation du

Réseau des aidants naturels D'Autray, qui aura lieu le 6 novembre prochain à Lavaltrie ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970
Subvention et dons élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-24

Production d'un reçu officiel attestant un don

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise la production d'un reçu officiel attestant un don pour des livres d'une valeur de 3 300 \$ auprès de monsieur Roger Bourdeau de la Succession de madame Michèle Picard ;

Que madame Brigitte Richer, directrice de la bibliothèque, agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-25

Autorisation de signature - protocole d'entente - Carrefour Jeunesse emploi de D'Autray-Joliette

ATTENDU que la volonté du conseil municipal est de ratifier une nouvelle entente avec le *Carrefour Jeunesse emploi de D'Autray-Joliette*, dans le but de maintenir le bureau permanent sur le territoire de la Ville de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Isabelle Champagne, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec *le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette* pour le maintien du bureau permanent sur le territoire lavaltois.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-26

Demande de soumissions par voie d'invitation - services professionnels - plans et devis et surveillance des travaux - réaménagement du Boisé

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour recevoir des offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux concernant le réaménagement du Boisé du Chemin du Roy ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant à la liste des soumissionnaires invités, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-27

Demande de soumissions publiques - réfection du revêtement extérieur du 1341, rue Notre-Dame (ancien presbytère)

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour la réfection du revêtement extérieur du 1341, rue Notre-Dame (ancien presbytère).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-28

Autorisation de signature - contrat à titre de consultant à la Direction générale - soutien au Service du greffe

ATTENDU l'arrêt de travail du personnel occupant des fonctions spécifiques au Service du greffe ;

ATTENDU les besoins de l'organisation d'assurer le bon fonctionnement dudit Service ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de consultant à la Direction générale, relatif au soutien du Service du greffe, avec monsieur Yvon Mousseau.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-29

Ratification d'embauches - Service des loisirs

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Thomas Beuparlant	Animateur Défi à pied levé le 29 septembre 2018	12,36 \$
Jessie Desjardins Jean-Christophe Hervieux Laurie Néron	Animateur Défi à pied levé le 29 septembre 2018	12,93 \$
Mélanie Charland	Commis-réceptionniste le 26 octobre 2018	19,57 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-30

Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur les avis publics

Je, Denis Moreau, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la publication des avis publics.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2018-11-31

Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la rémunération des élus

Je, Christian Goulet, maire de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement aux fins de fixer la rémunération des élus de la Ville de Lavaltrie.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-11-32

Modification de la date limite et du délai de réalisation des travaux - réaménagement et rénovation de l'hôtel de ville

Suite au dépôt d'un nouvel échéancier et à la recommandation de Élyse Chartrand, architecte dans le cadre du projet de réaménagement et rénovation de l'hôtel de ville ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal approuve le nouvel échéancier de réalisation de travaux du projet de réaménagement et rénovation de l'hôtel de ville, daté du 15 octobre 2018, et ce, tel que décrit au courriel de Élyse Chartrand, architecte, en date du 15 octobre 2018 ;

Que les clauses et pénalités prévues au devis recevront application en vertu de ce nouvel échéancier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-33

Mandat - services professionnels - plans et devis - surveillance des travaux d'agrandissement et de mise aux normes du Café Culturel de la Chasse-Galerie

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte l'offre de services professionnels présentée par *Asselin Architecture inc.*, en date du 14 septembre 2018, pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'agrandissement et de mise aux normes du Café Culturel de la Chasse-Galerie, au coût de 18 995 \$, excluant les taxes, et ce, tel que plus amplement décrit à la proposition datée du 14 septembre 2018 ;

Que l'acceptation de l'offre de services professionnels présentée par *Asselin Architecture inc.* ainsi que le début du mandat soient conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement numéro 242-2018.

Que cette dépense soit assumée par le règlement numéro 242-2018 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-34

Soutien financier - Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 600 \$ à la *Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière* en guise de contribution à leur campagne de financement 2019 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-35

Appui demande au PAC rurales - Maison des jeunes Lavaltrie

ATTENDU que la *Maison des jeunes de Lavaltrie* a déposé sa demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales ;

ATTENDU que le projet : *Café étudiant et Salon d'étude* rencontre les objectifs et les critères du PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que l'activité est novatrice et pertinente en termes du décrochage scolaire, de la valorisation et l'éducation et des saines habitudes de vie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie la demande au PAC rurales de la *Maison des jeunes de Lavaltrie* concernant le projet : *Café étudiant et Salon d'étude* ;

Que la Ville confirme sa contribution telle que présentée dans le montage financier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-36

Appui demande au PAC rurales - Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie

ATTENDU que le *Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie* a déposé sa demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales ;

ATTENDU que le projet : *Moi j'achète local, j'achète à Lavaltrie* rencontre les objectifs et les critères du PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que l'activité est novatrice et pertinente en termes d'optimiser l'essor et le développement d'entreprises de la région ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie la demande au PAC rurales du *Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie* concernant le projet : *Moi j'achète local, j'achète à Lavaltrie* ;

Que la Ville confirme sa contribution telle que présentée dans le montage financier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-37

Dépôt de projet - Programme d'aide aux collectivités rurales

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales* de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le projet consiste au réaménagement du Boisé du Chemin du Roy se traduisant par l'aménagement de sentiers, l'ajout d'éclairage, l'ajout de mobilier ainsi que l'aménagement d'un parcours d'entraînement ;

ATTENDU que le coût total du projet est évalué à 439 235 \$ et qu'une subvention de 100 000 \$ a été confirmée dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec Municipalités - Municipalités amies des aînés (PIQM MADA)* ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie entend également déposer une demande de subvention de 100 000 \$ au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air 2018-2021* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Qu'une demande de contribution financière de 100 000 \$ soit adressée à la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rurales pour le projet de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir un minimum de 20 % des coûts admissibles dans ce projet, laquelle somme sera assumée par le règlement d'emprunt décrétant ces travaux ;

Que madame Nathalie Des Alliers, chef de division sport et plein air, soit autorisée pour et au nom de la Ville de Lavaltrie à déposer la demande d'aide financière et que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-38

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits aux avis de changement suivants :

Règlement 230-2017 - Travaux de pavage, de réfection du pavage de la rue du Tricentenaire

9306-1380 Québec inc.	Avenant 215	872,66 \$
-----------------------	-------------	-----------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 224-2017 - Acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunications

MRC de D'Autray	Coupon 1199	3 361,57 \$
GC Alarme sécurité inc.	Coupon 1200	6 783,36 \$

Règlement 226-2017 - Acquisition d'ameublement et la réalisation de travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux

Lavage Expert inc.	Coupon 1192	4 012,62 \$
Fleetinfo	Coupon 1194	1 112,59 \$
Les Entreprises JF	Coupon 1195	7 168,79 \$
Chubb Edwards	Coupon 1196	1 092,55 \$
Enseignes J.L. inc.	Coupon 1197	781,83 \$

GC Alarme sécurité inc.	Coupon 1201	431,15 \$
Serrurier Vincent inc.	Coupon 1203	1 089,96 \$

Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de Ville

MRC de D'Autray	Coupon 1198	2 099,89 \$
Solmatech inc.	Coupon 1193	436,91 \$
MRC de D'Autray	Coupon 1204	312,12 \$

Règlement 230-2017 - Travaux de pavage, de réfection du pavage de la rue du Tricentenaire

Parallèle 54 Expert-Conseil	Coupon 1190	8 899,07 \$
Les Services exp inc.	Coupon 1191	7 743,57 \$
9306-1380 Québec inc.	Coupon 1202	315 097,41 \$
Parallèle 54 Expert-Conseil	Coupon 1205	28 801,24 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 septembre au 25 octobre 2018.

2018-11-39

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 2 octobre au 5 novembre 2018 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 306 108,22 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 738 à 739, 48441 à 48681).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-40

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Félicitations à Coffrages Synergy - Prix Créateurs d'emploi du Québec 2018

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-41

Félicitations à Coffrages Synergy - Prix Créateurs d'emplois du Québec 2018

ATTENDU que le 24 octobre 2018, la Ville de Lavaltrie a délégué des représentants au gala des *Prix Créateurs d'emplois du Québec* afin d'appuyer la nomination de Coffrages Synergy à cet événement national ;

ATTENDU que, dans le cadre de ce gala, l'entreprise Coffrages Synergy s'est illustrée en recevant le *Prix Créateurs d'emplois* dans la catégorie Champion pour la région de Lanaudière ;

ATTENDU que Coffrages Synergy contribue, de façon importante, au développement de Lavaltrie, à son rayonnement ainsi qu'à la création régionale d'emplois ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal félicite Coffrages Synergy, pour son apport significatif à l'essor économique de Lavaltrie et de la région; lesquels ont été reconnus et récompensés dans le cadre des *Prix Créateurs d'emplois du Québec 2018*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-42

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marc-Olivier Breault, directeur
général et assistant-greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 6^e jour du mois de novembre 2018.

Christian Goulet, maire